

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 2 décembre 2013 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère (abs)
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Monsieur Réjean Geneau, conseiller
Monsieur Fernand Gauthier, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès verbal du 2 octobre 2013

13-12-210

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2013.

6. Adoption des comptes à payer

13-12-211

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

| | |
|---|---------------------|
| Chèques numéros # 18514 à 18569 | 132 016.35\$ |
| Prélèvement no 1187 à 1196 | 11 483.00\$ |
| Rémunération élus (nov.) | 1 895.97\$ |
| Rémunération employés (du 27/10 au 16/11) | 12 953.46\$ |
| Rémunération pompiers (du 27/10 au 16/11) | 7 003.82\$ |
| Total | 165 352.60\$ |

A. URBANISME

1. Consultation publique sur le projet de règlement #249-13 modifiant le règlement de construction 214-10

2. Adoption du règlement #249-13 modifiant le règlement de construction 214-10

13-12-212

CONSIDÉRANT QUE

la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal désire autoriser les conteneurs comme bâtiments accessoires à des fins agricoles ou forestières;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'

un projet de règlement a été adopté le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'

une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 décembre 2013;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement numéro 249-13 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 249-13 modifiant le règlement de construction 214-10 ».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est d'encadrer l'utilisation des conteneurs comme bâtiments accessoires à des fins agricoles ou forestières.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.4

L'article 3.4 est modifié en ajoutant l'alinéa suivant à la suite du troisième alinéa :

«Malgré l'alinéa précédent, il est permis d'utiliser comme bâtiments accessoires à un usage des groupes AGRICULTURE et FORÊT un ou des conteneurs à la condition de respecter les conditions suivantes :

- a) le conteneur doit être installé à une distance minimale de 30 mètres de toute ligne avant de terrain;
- b) le conteneur doit être dissimulé d'une voie de circulation publique ou d'une ligne de terrain appartenant à un autre propriétaire par un écran protecteur selon les dispositions de l'article 9.18 du Règlement de zonage 211-10;
- c) le conteneur doit respecter à tous égards les dispositions applicables aux bâtiments accessoires.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté à Saint-Gabriel-de-Rimouski, ce 2 décembre 2013.

3. Désignation des inspecteurs en urbanisme

13-12-213

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement sur le captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers désigne les personnes suivantes à agir à titre d'inspecteur en urbanisme et les autorise à émettre les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du règlement de captage des eaux souterraines :

Gabriel Dumont, Jean-Philippe Quimper, Junior Louis, Hélène Gagnon, Cédric Charest

B. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 30 novembre 2013

13-12-214

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 30 novembre 2013.

13-12-215

2. Dépôt des intérêts pécuniaires

Les formulaires concernant les intérêts pécuniaires des élus municipaux ont été complétés par ces derniers et remis au directeur général.

13-12-216

3. Responsable municipal des dossiers familles et aînés

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme Chantal Proulx comme responsable des dossiers familles et aînés.

4. Avis de motion/code d'éthique et déontologie des élus municipaux révisé

Fernand Gauthier donne avis de motion en vue d'adopter un règlement concernant un code d'éthique et déontologie des élus municipaux révisé.

13-12-217

5. Avis public de la date de l'adoption du budget 2014

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget pour l'année 2014 le 16 décembre 2013 20h et qu'un avis public sera affiché aux endroits prévus.

13-12-218

6. Virements budgétaires

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que les transferts budgétaires suivants soient effectués, comme suit :

| De | A : | Total |
|------------------------------|---------------------------|--------------|
| 02 32025 525 Hyundai | 02 32050 525 Inter | 1 500\$ |
| 02 32025 525 Hyundai | 02 33060 523 Western | 500\$ |
| 02 32030 525 Chargeur cat | 02 33060 523 Western | 950\$ |
| 02 33020 525 Hyundai | 02 33040 523 souffleur | 1 400 |
| 02 33030 523 Chargeur cat | 02 33040 523 souffleur | 1 000 |

13-12-219

7. Travaux d'évaluation pour les années 2014-2015

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Servitech évaluateurs agréés de répartir la facturation sur les années 2014 et 2015 les travaux suivants : Équilibrage du rôle d'évaluation, Intégration de la rénovation cadastrale et Modernisation règlementaire, et ce selon le tableau des prévisions budgétaires des honoraires professionnels présenté.

C. TRAVAUX PUBLICS

1. Engagement d'un employé au déneigement

Ce point est reporté au 16 décembre 2013

13-12-220

2. Programmation des travaux TECQ

- Attendu que la Municipalité a déposé des programmations de travaux partielles, émission 2010-12-02 et 2012-04-__ au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Attendu que certains éléments ont été actualisés depuis la dernière programmation des travaux, une mise à jour des modifications étaient nécessaires;
- Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;
- Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Stéphane Deschênes résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années de programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

3. Offre de service Roche suivi des installations d'eau potable

13-12-221

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget d'honoraire additionnel de 1 500\$ à la firme Roche pour le suivi des installations d'eau potable.

4. Offre de service Roche révision du plan d'intervention

13-12-222

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget d'honoraire additionnel de 3 500\$ à la firme Roche pour la révision du plan d'intervention.

D. INCENDIE

1. Nomination des représentants à la SSISOM

13-12-223

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Georges Deschênes, maire et Sylvain Deschênes, conseiller, comme représentants à la SSISOM.

E. LOISIRS ET CULTURE

1. Don de 70\$ à la COOP Gymnase des Haut-Plateaux/événement du 18 janvier 2014.

13-12-224

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de verser la somme de 70\$ à titre de don à la COOP gymnase des Haut-Plateaux pour leur événement avec Jean-François Caron du 18 janvier 2014.

2. Achat d'un système de son 2 600\$ par le fond de roulement

13-12-225

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un système de son usagé, au montant de 2 600\$. Que les fonds soient pris à même le fond de roulement et remboursés sur 2 ans de la façon suivante : 1 300\$ en 2014 et 1 300\$ en 2015.

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

13-12-226

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

11. Levée de la séance

13-12-227

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h35, la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général